



**ACCUEIL DES ENFANTS DE 2.5 À 12 ANS DURANT LEUR TEMPS LIBRE ET EN DEHORS DES
HEURES SCOLAIRES**

**PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE
(CLE) DE LA COMMUNE DE MONS
2021-2026**

**COORDINATION ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)
GRAND-PLACE, 22
7000 MONS**

Table des matières

I. PROGRAMME CLE - COMMUNE DE MONS - PARTIE GÉNÉRALE	2
Le décret « Accueil Temps Libre »	3
Le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance	3
A. PRÉSENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNE	5
Commune de Mons - code INS : 53053	5
B. LISTE DES OPÉRATEURS RECENSÉS	6
C. LISTE DES OPÉRATEURS AES1 ET AES2 IDENTIFIÉS	6
D. BESOINS RELEVÉS PAR L'ÉTAT DES LIEUX	9
E. EVALUATION DU PROGRAMME CLE 2016-2021	12
F. OBJECTIFS	12
G. MODALITÉS D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS	19
H. MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE OPÉRATEURS	20
I. MODALITÉS DE RÉPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX AFFECTÉS AU PROGRAMME CLE	22
II. PROGRAMME CLE - COMMUNE DE MONS - ANNEXES	23
A. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS QUI DEMANDENT L'AGRÉMENT	23
B. OPÉRATEURS AES 1	23
C. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL APPROUVANT LE PROGRAMME CLE	25
D. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ADOPTION DU PROGRAMME CLE	25
E. EVALUATION DU PROGRAMME CLE	25

I. PROGRAMME CLE - COMMUNE DE MONS - PARTIE GÉNÉRALE

« Accueillir un enfant en âge d'aller à l'école maternelle et primaire, c'est lui proposer des activités qui répondent à ses besoins selon le moment où il est accueilli, à ses envies dans un objectif

d'épanouissement et de cohésion sociale, aux besoins des parents qui doivent concilier leur vie familiale et professionnelle.

C'est pourquoi le secteur de l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans est un secteur très diversifié. Il regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les jours de congés.

Toutefois, il faut distinguer **deux catégories d'activités** :

1. d'un côté, nous avons **les activités spécialisées culturelles, artistiques et sportives**. Ces activités sont monothématiques et ont pour objectif, entre autres, l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude. Nous retrouverons dans cette catégorie les académies de musiques, les clubs sportifs, les cours de danse, de judo, les activités nature, ...

2. d'un autre côté, nous avons **les activités diversifiées dites multidimensionnelles**. Ces activités proposent aux enfants un accueil encadré qui prend en compte son développement global, sans rechercher de performance. Dans cette catégorie, nous retrouvons les centres de vacances, les écoles de devoirs et les accueils extrascolaires.

Par ailleurs, tous les opérateurs d'accueil sont soumis au Code de qualité.

Ce dernier définit un certain nombre d'objectifs communs aux diverses structures d'accueil. Il vise à garantir un accueil qui prenne en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis, à assurer une cohérence et une continuité dans les pratiques d'accueil des différents milieux d'accueil, à susciter et encourager un processus dynamique de réflexion sur les pratiques professionnelles en matière de qualité de l'accueil. »¹

Le décret « Accueil Temps Libre »

Les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui le souhaitent, peuvent s'engager dans une dynamique de coordination de l'accueil temps libre des enfants âgés de 2.5 à 12 ans, ce qui est le cas de la Ville de Mons et ce depuis 1999.

C'est l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) qui s'est vu confier la mise en application des dispositions réglementaires prévues dans le secteur de l'accueil temps libre. L'ONE gère également le secteur des écoles de devoirs et le secteur des centres de vacances.

La **Coordination "Accueil Temps Libre"** (ATL) entre dans le cadre de l'application du **décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire** voté le 3 juillet 2003.

À partir d'une **coordination ATL** et d'une **commission communale de l'accueil** qui regroupe des représentants du secteur (représentants de la commune, des parents, des écoles et des opérateurs d'accueil), une politique de l'accueil de l'enfance est définie pour la commune au travers d'un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE).

Le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance

Le programme CLE est un programme de coordination locale élaboré sur base d'un état des lieux et d'une analyse des besoins réalisés par la commune via la coordination ATL.

Ce programme prévoit, pour 5 ans, les objectifs et les moyens pour les réaliser.

¹ www.one.be et brochure ONE « L'accueil des enfants durant leur temps libre ».

Le décret ATL fixe le cycle de la coordination en trois étapes :

1. La préparation du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) au moyen de l'état des lieux comprenant le relevé de l'offre d'accueil existante et de l'analyse des besoins ;
2. La construction et l'agrément du programme CLE, son approbation par les membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), le Conseil communal et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) ;
3. La mise en application du programme CLE via l'élaboration annuelle d'un plan d'action et d'un rapport d'activités.

C'est le 1^{er} septembre 2006 que le premier programme de coordination locale pour l'enfance (CLE) pour la commune de Mons a été agréé par l'ONE pour une durée de 5 ans.

Le programme CLE actuel a été renouvelé le 1^{er} septembre 2016 et arrive à échéance, suite à une demande de prolongation, à la date du 1^{er} décembre 2021 et non celle du 1^{er} septembre 2021 comme prévu initialement.

En 2020/21, la commune de Mons réalise donc pour la quatrième fois un état des lieux et une analyse des besoins sur son territoire.

Cet état des lieux propose une photographie de la situation de l'accueil temps libre sur la commune ainsi qu'une analyse des besoins en la matière.

Les informations recueillies lors de l'état des lieux et l'analyse des besoins ont été approuvées en date du 28 mai 2021 par les membres de la commission communale de l'accueil et transmises à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse qui donnera au monde politique une photographie de la situation de l'accueil.

Dès lors sur base de cet état des lieux, il est établi un programme de coordination locale pour l'enfance dit le **programme CLE**.

Ce programme est un outil de structuration et d'amélioration de l'offre d'accueil sur le territoire de la commune, en vue de rencontrer les besoins des professionnels, des familles et de leurs enfants relevés dans l'état des lieux.

Il vise également le développement d'initiatives existantes ou la création de nouveaux projets, par le biais d'un ou plusieurs opérateurs ou par le biais de collaborations ou de partenariats.

Le programme CLE couvre les périodes suivantes :

- **Le temps avant et après l'école ;**
- **le mercredi après-midi ;**
- **le week-end ;**
- **les congés et vacances scolaires.**

Il a pour **objectifs** :

- **l'épanouissement** global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- la **cohésion sociale** en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;

- la **facilitation et la consolidation de la vie familiale**, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil qualité ;
- la **qualité de l'accueil proposé aux enfants**.

Sur papier, le programme comprend deux parties distinctes :

- une **partie générale** composée de l'identification des opérateurs d'accueil extrascolaire, d'un tableau de synthèse des opérateurs demandant l'agrément en tant qu'opérateur d'accueil extrascolaire, une synthèse des besoins révélés par l'état des lieux, les modalités de collaboration entre opérateurs, les modalités d'information aux usagers potentiels et les modalités de répartition des moyens publics autres que ceux octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- une **partie annexe** qui comprend les dossiers des opérateurs demandant l'agrément et le subside ONE (fiche d'informations, projet d'accueil et tableau des qualifications/formations du personnel).

A. PRÉSENTATION SUCCINCTE DE LA COMMUNE

Commune de Mons - code INS : 53053

1. Habitants - Enfants de 3 à 12 ans.

Les statistiques du service État civil et Population comptabilisent 95.843 habitants, chiffre du 31/12/2020 arrêté au 26 janvier 2021.

Le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur le territoire de la commune est de 10.772 enfants.

Cette tranche d'âge correspond à 11.24% de la population montoise.

2. Réseaux d'enseignement

Le nombre total d'enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental sur le territoire de la commune est de 10.786 enfants.

Au niveau de l'enseignement fondamental, tous les réseaux d'enseignement sont représentés.

Au total 40 établissements. 63 implantations scolaires fondamentales ont été identifiées.

Parmi ces 63 implantations, 5 relèvent de l'enseignement spécialisé.

B. LISTE DES OPÉRATEURS RECENSÉS

23 opérateurs extrascolaires ont été répertoriés.

Parmi ces opérateurs :

- des opérateurs scolaires (écoles) proposant un accueil avant et après l'école au sein de leur infrastructure scolaire (dits AES1 - **accueil extrascolaire scolaire** qui bénéficie d'une subvention de type **1**) ;
- des opérateurs extrascolaires (dits AES2 - **accueil extrascolaire scolaire** qui bénéficie d'une subvention de type **2**), écoles de devoirs et centres de vacances ;

129 opérateurs culturels, artistiques et sportifs ont été identifiés. Les opérateurs uniquement déclarés auprès de l'ONE ont été classés dans cette catégorie.

Le détail des opérateurs recensés se trouve dans le document « état des lieux ».

Tous ces opérateurs d'accueil agréés ou non dans le cadre du décret ATL sont considérés par la coordination ATL comme des partenaires potentiels du programme CLE.

En effet, la plupart collabore à la mise à jour des divers outils d'informations (guides, brochures, site internet et journée du temps libre).

Par ailleurs, lors de communications diverses liées à l'enfance et la jeunesse, d'appels à projets, tous sont informés et sollicités.

En annexe n° 1, veuillez trouver le guide des opérateurs extrascolaires et des associations culturelles et sportives.

C. LISTE DES OPÉRATEURS AES1 ET AES2 IDENTIFIÉS

PO (nom et adresse)	Sorte d'accueil	lieu d'accueil (classés par PO)
1. ASBL PO Ecoles des Religieuses Ursulines	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Ecole fondamentale libre des Ursulines - Rue Valenciennoise, 1A, 1B et 1C à 7000 Mons</p> <p>2. Ecole fondamentale libre des Ursulines - chemin de la procession, 74 à 7000 Mons</p>
2. ASBL PO Comité organisateur des Ecoles Institut Saint-Ferdinand,	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Institut Saint-Ferdinand de Jemappes Rue Croisette, 2 à 7012 Jemappes</p> <p>2. Institut Saint-Ferdinand de Cuesmes - Rue Etang Derbaix, 2bis à 7033 Cuesmes</p> <p>3. Institut Saint-Ferdinand Flénu Av. du Champs de Bataille, 386 à 7012 Flénu</p>
3. ASBL PO Ecole libre de Saint-Symphorien	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>Ecole fondamentale libre de Saint-Symphorien - Place de Saint-Symphorien, 7 à 7030 Saint-Symphorien</p>
4. ASBL PO Centre scolaire St Stanislas et Externat St-Joseph,	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Externat Saint Joseph - rue des Clercs, 34 à 7000 Mons</p> <p>2. Externat Saint Joseph - Rue des Canadiens, 16 à 7022 Hyon</p> <p>3. Ecole Saint Joseph - Rue des Gades, 2 à 7000 Mons</p> <p>4. Ecole Saint Joseph - Chaussée de Maubeuge 427 7022 Mesvin</p>
5. ASBL PO Ecoles primaires et maternelles libres subventionnées	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Rue de Mons, 4 à 7011 Ghlin</p> <p>2. Rue de la Culture, 18 à 7011 Ghlin</p> <p>3. Rue Franche, 22 à 7020 Nimy</p> <p>4. Place Bastien, 8 à 7011 Ghlin</p>
6. ASBL PO Comité Organisateur de l'école fondamentale Saint-Joseph d'Havré	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>Ecole Saint-Joseph d'Havré, Rue du Château, 2 à 7021 Havré</p>
7. ASBL PO de l'école fondamentale libre subventionnée Notre-Dame de Messines	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Ecole maternelle libre Notre-Dame de Messines, Avenue de Gaulle 45 B à 7000 Mons</p> <p>2. Ecole primaire libre Notre-Dame de Messines, Avenue de Gaulle 45 A à 7000 Mons</p>
8. ASBL PO Ecoles du Sacré-Cœur	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	<p>1. Ecole fondamentale du Sacré-Cœur, rue des Dominicains, 9 à 7000 Mons</p>

	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	2. Ecole primaire du Sacré-Cœur , rue des Compagnons, 10 A à 7000 Mons
9. ASBL PO Amicale Marguerite Bervoets	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	1. Athénée Royale Marguerite Bervoets , Avenue Maistriau, 11 à 7000 Mons
		2. Ecole fondamentale de la Communauté française Pierre Coran , Avenue Gouverneur Cornez, 1 à 7000 Mons
10. ASBL Les Amis de l'enseignement communal	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	1. Ecole Communale des Canoniers , rue des Canoniers à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	2. Ecole Communale Achille Legrand , rue Achille Legrand, 12 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	3. Ecole Communale Fondamentale des Arquebusiers , rue des Arquebusiers, 3 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	4. Ecole fondamentale communale d'Havré , Rue Victor Baudour, 42 à 7021 Havré
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	5. Ecole fondamentale communale de la Cité des Épinois , Cité des Epinois à 7020 Maisières
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	6. Ecole fondamentale communale du Parc du Bois de Mons , Cité Parc du Bois de Mons à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	7. Ecole communale de Saint-Symphorien , Rue F. Marcq, 4 à 7030 Saint-Symphorien
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	8. Ecole communale fondamentale de Flénu , rue Albert Defrise à 7012 Flénu
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	9. Ecole communale Robert André - place Doods, 6 à 7012 Flénu
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	10. Ecole communale du Centre , rue Ferrer, 1 à 7033 Cuesmes
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	11. Ecole communale fondamentale d'Hyon , rue Louis Pierard, 1 à 7022 Hyon
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	12. Ecole communale de Ghlin , Sentier du vicaire, 1 à 7011 Ghlin
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	13. Ecole communale du Trieu , Av. Général de Gaulle, 154 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	14. Ecole communale "Les Sorbiers" , rue des Amandiers à 7033 Cuesmes
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	15. Ecole communale "Henri Pohl" , rue du couvent, 1 à 7012 Jemappes
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	16. Ecole communale du Rossignol , rue du Rossignol, 12 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	17. Ecole communale d'Havré-Ghislage , rue Camille Toussaint, 66 à 7021 Havré

	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	18. Ecole communale de Villers-Saint-Ghislain , Chaussée du Roi Baudouin, 334 7031 Villers- Saint-Ghislain
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	19. Ecole communale d'Harmignies Chaussée de Beaumont, 501, 7022 Harmignies
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	20. Ecole communale de Nouvelles , Rue du Comte, 13 à 7022 Nouvelles
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	21. Ecole communale de la Bruyère , Chaussée du Roeulx, 329a 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	22. Ecole communale du Centre , rue des Ecoles, 52-54 à 7034 Obourg
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	23. Ecole communale Edouard Mouzin , rue Mouzin, 29 à 7020 Nimy
	Accueil extrascolaire scolaire de type 1	24. Ecole communale Rue Brisé, 91 et Place de Saint-Denis, 34 à 7034 Saint-Denis/Obourg
11. ASBL Enfance Solidaris	Accueil extrascolaire scolaire de type 2	1. Ecole Achille Legrand , rue Achille Legrand, 12 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 2	2. Espace Gendebien , Boulevard Gendebien, 2 à 7000 Mons
12. ASBL Emploi, Promotion de l'Agroalimentaire et du Tourisme transfrontaliers (EPATT)	Accueil extrascolaire scolaire de type 2	1. Les Galipettes Mons , chemin Cense Gain, 149 à 7000 Mons
	Accueil extrascolaire scolaire de type 2	2. Les Galipettes Jemappes , rue de la Sablonnière, 27 à 7000 Mons

Opérateurs demandant leur renouvellement d'agrément

Tous les opérateurs AES1 identifiés ci-dessus souhaitent renouveler leur agrément extrascolaire.

L'opérateur ASBL Les Amis de l'enseignement communal ajoute un lieu d'accueil supplémentaire situé à la rue Commandant Lemaire 168 bis à 7033 Cuesmes.

Un nouvel opérateur extrascolaire demande un agrément, il s'agit de la Ville de Mons dans le cadre de la nouvelle structure d'accueil organisée à Maisières. Il s'agit d'un AES1, l'accueil se situera à 77, Cité des Épinois à Maisières au sein des locaux d'une école communale.

Les opérateurs AES2 présentent leur demande de renouvellement dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité (PAQ). Leur projet d'accueil sera porté à la connaissance des membres de la CCA. Des informations utiles (horaires, PFP, taux d'encadrement, ...) seront reprises dans le tableau de synthèse des opérateurs AES1 et AES2 de l'entité montoise.

D. BESOINS RELEVÉS PAR L'ÉTAT DES LIEUX

Ces informations sont extraites de l'état des lieux et de l'analyse des besoins réalisés en 2021. Veuillez retrouver les analyses en annexe n°2.

1. Type d'accueil à créer ou à renforcer dans la commune

Activités multidimensionnelles encadrées

Professionnaliser l'accueil extrascolaire au sein des écoles. Miser sur la qualification et les formations du personnel. Reconnaissance et valorisation du statut des accueillants extrascolaires pour améliorer la qualité de l'accueil.

Revoir l'organisation d'une façon globale et cohérente sur le territoire de la commune.

Activités sportives

Permettre une accessibilité plus grande aux activités sportives en période scolaire au sein des écoles mais aussi en période extrascolaire. Les activités sportives sont sollicitées par les enfants en période scolaire mais surtout durant les vacances.

Besoin ressenti au sein des écoles et dans certaines communes.

Activités artistiques (musique, dessin, théâtre, ...)

Activités sollicitées par les enfants en période scolaire au sein de l'accueil et durant les vacances.

Besoin ressenti au sein des écoles et dans certaines communes.

2. Besoins relevés par la consultation et l'état des lieux

2.1 Besoins à rencontrer prioritairement

Horaires

En période scolaire, l'accueil du mercredi après-midi est à élargir ou à créer. En période scolaire, la durée de l'accueil au sein de l'école n'est pas appréciée par les enfants, revoir et réaménager/réorganiser le temps d'accueil.

Offre (contenu)

En période scolaire au sein des accueils extrascolaires scolaires, prévoir des activités sportives et artistiques. Permettre aux enfants de s'exprimer sur le contenu des activités proposées.

Durant les vacances scolaires, renforcer l'accès aux activités sportives.

Offre (tranche d'âge)

La tranche d'âge avec un besoin d'accueil est la tranche 2.5 à 5 ans en période scolaire (mercredi après-midi, après l'école et lors des journées pédagogiques) suivie par la tranche d'âge 6 à 9 ans. Le même besoin se fait ressentir en période de vacances scolaires.

Encadrement

Qualité du personnel qui est jugée insuffisante dans les AES1 par les responsables (directions d'école). Besoin d'un personnel qualifié et formé pour assurer l'accueil.

Révision du statut et valorisation salariale du personnel AES1 demandé par le public « ALE » qui est concerné.

Accessibilité géographique

Certaines communes de l'entité montoise sont peu desservies en matière ATL. Réorganiser, introduire des activités au sein des écoles et/ou certaines communes en priorité des activités sportives.

Formation

Délocalisation de formations ATL dans la région montoise car peu desservie en la matière. Et, organisation de ces formations en période de vacances scolaires ou en période scolaire, le mercredi après-midi pour éviter la problématique des remplacements des accueillants.

Gestion administrative

Prévoir une gestion de l'accueil extrascolaire d'une manière plus globale et cohérente qui répond aux besoins des enfants et familles au sein de l'école et sur le territoire de la commune (offre et qualité) et qui soutienne les directions d'école.

Revoir le recrutement (personnel qualifié), le remplacement des accueillants notamment lors des formations. Problématique du statut ALE qui est précaire.

Coordination et partenariats

- Développer plus de lien entre les opérateurs AES1 et culturels/sportifs au sein des écoles en période scolaire.
- Entre les opérateurs ATL d'une manière générale : organiser des rencontres et accès à une base de données.
- Développer plus de liens entre les opérateurs et la coordination ATL (recherche de partenaires, rencontre sur le terrain, synergies et à l'égard du personnel accueillant extrascolaire).

2.2 Besoins à rencontrer

Information aux parents

Maintenir ce qui existe et renforcer l'information sur le site internet de la ville de Mons et le bulletin communal. Augmenter l'information via les nouvelles technologies à destination des parents et via les écoles. Informer les parents des canaux et moments de diffusion (et le pourquoi).

Infrastructure d'accueil

Rendre accessible les locaux communaux aux opérateurs ATL pour l'organisation de leurs activités et stages. Locaux communaux, gratuits, aménagés, au sein des écoles à destination de la jeunesse.

Accessibilité au niveau du coût

Avis mitigé concernant ce paramètre de l'accessibilité financière. Rapport qualité/prix élevé pour ce qui concerne les activités lors des vacances scolaires.

Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques

Soutien demandé par les opérateurs (à maintenir et renforcer) : conseils, informations et relais. Mais aussi, soutien financier ou GRH pour favoriser l'accueil.

Matériel

Pour l'accueil extrascolaire, demande d'un soutien financier pour l'achat de matériel de qualité ou donation.

Respect du bien-être de l'enfant

Solliciter l'avis des enfants et repenser la relation avec les adultes.

Prise en compte de l'avis de l'enfant

Revoir cet aspect dans l'organisation de l'accueil en période scolaire et durant les vacances.

E. EVALUATION DU PROGRAMME CLE 2016-2021

La Commune réalise, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ce rapport est transmis aux membres de la CCA et est présenté dans un cadre d'une dynamique évolutive.

A la lecture de ce rapport en réunion de CCA organisée le mercredi 7 octobre 2020, il apparaît qu'en termes d'opérateurs d'accueil, des activités culturelles et sportives et autres aspects, l'évolution est **STATU QUO**.

Veillez trouver le document en annexe n°3.

F. OBJECTIFS

Ce présent programme CLE s'inscrit dans la continuité des précédents programmes, actions de la coordination ATL et de l'évaluation susmentionnée.

La mission de la coordination ATL, sur base des besoins relevés, est le développement du secteur de l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la commune de Mons en soutenant des initiatives existantes ou en créant, si les moyens le permettent, la création de nouveaux projets.

La commune de Mons est inscrite dans le cadre du décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire qui poursuit les **objectifs** suivants :

- **Contribuer à un épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;**
- **Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;**
- **Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;**
- **La qualité de l'accueil**

Dans ce cadre, les axes de travail de la coordination ATL montoise sont la poursuite:

1. **De la promotion et de l'amélioration de la qualité de l'accueil proposé aux enfants âgés de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la commune de Mons ;**
2. **Du soutien de la réflexion sur l'importance d'une offre d'accueil globale, accessible et cohérente qui correspond aux besoins des enfants et des parents (avant et après l'école y compris le mercredi après-midi et lors des vacances scolaires) ;**
3. **De l'écoute, l'accompagnement, la rencontre et la collaboration les divers intervenants du secteur ATL ;**
4. **De l'information et de l'écoute des familles.**

Des actions de ces axes de travail sont en lien avec des objectifs et actions du plan stratégique transversal (P.S.T.) de la commune de Mons dont la rédaction par commune est une obligation nouvelle qui a été rendue obligatoire par le décret du 19 juillet 2018.

Nous retrouvons l'objectif opérationnel 9.2. qui prévoit d'améliorer la qualité et l'offre d'encadrement pendant et hors des heures de classe (en ce compris l'accueil extrascolaire) dont les actions liées à l'ATL sont les suivantes :

- Créer une nouvelle structure d'accueil extrascolaire (action 9.2.1).
- Professionnaliser l'accueil extrascolaire (tous réseaux confondus) répondant aux besoins des enfants et des parents conformément au décret ATL (action 9.2.2).

L'objectif 9.4 prévoit de favoriser l'expression et la participation des jeunes dont les actions en lien avec le secteur sont les suivantes :

- Créer un réseau local/concertation autour de l'enfance (0-26 ans) (action 9.4.1).
- Soutenir les mouvements de jeunesse (cadastre des lieux, ...) (action 9.4.2).

L'action 8.2.1 de l'objectif opérationnel 8.2, renforcer les initiatives adaptées aux divers publics fragilisés, prévoit d'augmenter la capacité d'accueil des activités extrascolaires de la Ville et du CPAS aux enfants différents.

Enfin, d'autres actions sont liées à la jeunesse mais du ressort d'autres services communaux avec qui la coordination ATL se doit de se mettre en lien en fonction des besoins relevés par l'état des lieux.

Les besoins qui sont ressortis lors de l'état des lieux ont été approuvés par les membres de la commission communale de l'accueil en date du 28 mai 2021.

Trois réunions en sous-commissions étaient prévues mais deux ont été organisées. Lors des deux réunion(s) en sous-commission, des actions ont été identifiées sur base du diagnostic qui s'appuie à la fois sur le travail d'état des lieux, de l'analyse des besoins et le travail de terrain des membres de la CCA et de la coordination ATL.

Objectif 1 Promouvoir et améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants âgés de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la commune de Mons

Action 1.1 Accompagner les démarches liées à la formation en délocalisant les formations continues ATL sur le territoire de la commune de Mons :

1.1.1 Mise en place de formations continues à distance dont la thématique s'y prête pour les accueillantes et responsables de projet en sollicitant la collaboration de l'espace public numérique (EPN) de la bibliothèque communale.

1.1.2 Organiser des rencontres entre représentants des divers PO agréés ATL pour mettre en place un programme de formation en commun, délocalisé à Mons, en déterminant de façon concertée les lieux de formation, les thématiques et les périodes sur base des besoins relevés.

En lien avec cette action 1.1.2, répertorier des infrastructures adaptées disponibles pour favoriser la délocalisation des formations dans l'intra-muros montois et permettre une meilleure accessibilité du public.

1.1.3 Organiser des rencontres et partenariats avec le bureau ALE afin de proposer d'autres formations continues et d'évaluer l'organisation des formations de base gérées par le bureau ALE (faire en sorte que les accueillants aient leur formation de base avant qu'ils ne soient détachés dans les accueils).

1.1.4 Réaliser une analyse des besoins spécifiques auprès des accueillants pour connaître les thématiques de formations souhaitées.

Action 1.2 Rencontrer, accompagner et soutenir les opérateurs extrascolaires dans la mise en place, l'agrément et le suivi de leur projet.

Action 1.3 Créer un groupe de réflexion sur les modalités d'inscription des plaines de vacances communales. Analyser, avec les intervenants concernés, d'une procédure d'inscription adaptée aux publics des plaines de vacances (inscriptions préalables, limite de délai d'inscription, confirmation par un paiement à l'avance, détermination de l'équipe,...) qui induit une réorganisation de la mise en place des quatre plaines de vacances communales. Évaluer la pertinence de la mise en place d'un logiciel de gestion des participants et inscriptions. Logiciel qui pourrait être étendu aux autres opérateurs ATL.

Action 1.4 Déterminer avec l'ONE la procédure à mettre en place pour accompagner le projet d'accueil/activités des opérateurs qui ont introduit une déclaration de garde auprès de l'ONE.

Action 1.5 Diffuser et sensibiliser, sur le terrain, des outils édités par l'ONE, la plateforme communautaire ATL, etc. qui ont pour but de sensibiliser et d'accompagner les opérateurs à améliorer la qualité de l'accueil.

- Action 1.6** Participer au développement du secteur ATL du Hainaut en s'impliquant dans le comité de gestion de la plateforme provinciale des coordinations ATL, soutenue par l'ONE, dont l'objectif est de consolider le secteur et ses acteurs au niveau subrégional.
- Action 1.7** Continuer à participer aux réunions de la commission territoriale mixte montoise « bien-être » à l'école.
- Action 1.8** Créer un groupe de travail pour réfléchir à la création d'un fonds d'impulsion communal AES1 pour susciter la mise en place de nouvelles initiatives visant l'épanouissement des enfants au sein des accueils extrascolaires des écoles dans l'idée d'améliorer la qualité de l'accueil et soutenir les PO tous réseaux confondus (réfléchir à la faisabilité du projet, création de l'appel à projets, attribution d'un budget communal, nombre de projets soutenus, de lauréats par année, création d'un jury, critères de sélection, procédure de sélection, ...)

Objectif 2 Soutenir la réflexion sur l'importance d'une offre d'accueil globale, accessible et cohérente qui correspond aux besoins des enfants et des parents (avant et après l'école y compris le mercredi après-midi et lors des vacances scolaires)

Action 2.1 Soutenir la réflexion sur les conditions d'accueil extrascolaire organisé avant et après l'école y compris le mercredi après-midi :

2.1.1 Soutenir la réflexion sur la qualité de prise en charge des enfants au sein des écoles afin que celle-ci respecte davantage les objectifs du code de qualité (qualité de l'accueil, encadrement, formation du personnel, etc.) en allant rencontrer les opérateurs et accueillant(e)s sur le terrain.

2.1.2 Soutenir la réflexion sur l'ouverture d'un accueil de qualité le mercredi après-midi pour répondre davantage aux besoins des parents de l'entité (centralisation des demandes d'accueil en un ou plusieurs lieux avec une réflexion sur la mobilité) :

- Ouverture d'un accueil extrascolaire le mercredi après-midi à Maisières
Référence à l'action 9.2.2 du P.S.T.

2.1.3 Soutenir la réflexion sur l'élargissement de l'accueil à horaire flexible :

- Ouverture d'une nouvelle structure d'accueil extrascolaire à Mons
Référence à l'action 9.2.1 du P.S.T.

Action 2.2 Promouvoir et développer l'accessibilité et l'offre d'activités pour les publics fragilisés et notamment les enfants en situation de handicap :

2.2.1 Renouvellement de la mise en place durant deux semaines de la plaine de vacances adaptée en collaboration avec la Province de Hainaut. Evaluer la possibilité de l'organiser durant trois semaines.

2.2.2 Augmenter l'offre et la qualité de l'accueil des projets d'inclusion dans les plaines de vacances dites ordinaires en collaboration avec l'agent traitant et les services d'accompagnement.

2.2.3 Sensibiliser à l'inclusion par la mise en place d'animations/formations auprès des enfants et du personnel des quatre plaines de vacances.

2.2.4 Relancer la délocalisation et l'organisation de formations liées à l'inclusion à destination des opérateurs culturels et sportifs.

2.2.5 Accompagner et soutenir des opérateurs « privés » dans la mise en place et le suivi de leur projet d'inclusion.

2.2.6 Participer à la réflexion des professionnels sur l'inclusion. Poursuivre la participation au groupe de travail « Inclusion Prévention Mineurs » de la Commission Subrégionale de Mons dont l'objectif est d'augmenter la participation des jeunes aux activités sportives et ATL et rendre accessible l'offre de services.

2.2.7 Interpeller et se rendre dans les hautes écoles à orientation sociale et pédagogique pour sensibiliser et rechercher des animateurs en plaines de vacances pour l'animation des enfants porteurs d'un handicap.

2.2.8 Soutenir la réflexion sur l'accessibilité financière des activités sportives et ATL ➤ Se renseigner auprès de l'action 13.2.9 du P.S.T. qui a mis en place un système de "chèque-sport" facilitant l'accès au sport pour les jeunes montois.

Objectif 3 **Ecouter, accompagner, faire rencontrer et collaborer les divers intervenants du secteur ATL**

- Action 3.1** Rencontrer les responsables de projet d'accueil extrascolaire.
- Action 3.2** Accompagner administrativement les deux milieux d'accueil flexible « Les Galipettes » dans le cadre des conventions de partenariat.
- Action 3.3** Poursuivre et encourager des collaborations entre opérateurs extrascolaires et les associations culturelles et sportives afin de mutualiser leurs ressources.
- ⇒ Créer des moments de rencontre entre les responsables de projet ATL/directions d'école et les opérateurs culturels et sportifs pour susciter des échanges afin d'établir des synergies durant la période scolaire et extrascolaire au sein des écoles.
- Action 3.4** Créer des moments de rencontres conviviales (par exemple sur le temps de midi) pour favoriser les échanges entre les opérateurs extrascolaires (centres de vacances, écoles de devoirs et extrascolaire).
- Action 3.5** En collaboration avec les établissements scolaires de l'enseignement supérieur de l'entité à orientation sociale et pédagogique, lancer un appel en vue de la création d'une réserve de recrutement d'étudiants pour un renfort au sein de l'accueil extrascolaire et/ou pour l'inclusion d'enfants porteurs d'un handicap au sein des activités et stages. La coordination ATL aura pour rôle de rédiger un profil de stagiaire et de recueillir les candidatures pour les transmettre aux PO agréés ATL (objectif de cette action : renforcer les équipes, faciliter les remplacements, proposer des nouvelles ressources au personnel).
- Action 3.6** Solliciter la RW pour obtenir des postes APE à dispatcher entre les PO agréés ATL.
- Action 3.7** Sensibiliser les opérateurs à la demande des familles. Transmettre un courrier aux opérateurs culturels et sportifs pour les informer de certains besoins des parents (adaptation horaires de stages, besoin de stages pour les 2.5 à 5 ans, ...).
- Action 3.8** Susciter une politique d'accueil de mouvements de jeunesse par la recherche d'idées et recommandations en lien notamment avec l'asbl Atouts Camps pour la mise à disposition d'espaces pouvant être occupés lors de camps de vacances sur le territoire communal montois (ex : ancien camping les tournesols).

Objectif 4 Informer et écouter les familles et les professionnels de secteur

Action 4.1 Poursuivre la mission d'information auprès de la population montoise et des professionnels du secteur.

4.1.1 Veiller à actualiser régulièrement l'état des lieux en identifiant les nouveaux opérateurs et les cessations d'activités. (Services Communication et Jeunesse)

4.1.2 Mettre à jour et diffuser les outils d'informations: guide extrascolaire tous les 2 ans, brochures de stages avant chaque période de vacances. Alimenter le site internet de la ville de Mons des informations ATL et organiser la Journée du Temps Libre. (Service Communication)

4.1.3 Effectuer un travail d'écoute, de veiller aux besoins des familles et de relayer ceux-ci aux instances et opérateurs extrascolaires concernés (horaires, tranche âges, besoins extrascolaires, ...). (Service Jeunesse)

4.1.4 Créer et diffuser une information papier et numérique qui reprend les canaux et moments de communication de l'ATL pour informer les parents et autres intervenants d'une façon globale et cohérente.

Mettre en place des outils de communication et des supports qui sont les plus adaptés au public montois et miser nécessairement et davantage sur le numérique via les écoles et réseaux sociaux communaux. (Service Communication)

4.1.5 Maintenir la diffusion des informations diverses et spécifiques ainsi que les appels à projets auprès des professionnels du secteur.

G. MODALITÉS D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS

Il existe de nombreuses associations qui accueillent et animent des enfants en période scolaire après l'école et durant les périodes de vacances scolaires. On retrouve les opérateurs extrascolaires, les écoles de devoirs, les centres de vacances, des clubs de sports, associations culturelles, etc. D'autres n'ont pas de statut particulier et sont déclarés auprès de l'ONE.

Les informations liées aux opérateurs du programme CLE sont diffusées auprès des usagers via divers outils de communication qui ont été développés à la suite de nos programmes précédents.

Dans le cadre de ce nouveau programme, ces actions de communication se poursuivent.

En effet, vu les nombreux opérateurs d'accueil extrascolaire, culturels et sportifs œuvrant sur l'entité montoise, le service Communication informe la population sur les diverses possibilités existantes en matière d'accueil des enfants durant leur temps libre.

Un **guide** reprenant tous les **opérateurs extrascolaires, culturels et sportifs** de l'entité montoise est réalisé et est réédité tous les 2 ans. Celui-ci est distribué gratuitement et est diffusé également de manière numérique à tous les particuliers ou les professionnels qui en font la demande.

Une **brochure** reprenant tous les **activités et stages** réalisés durant les vacances sur l'entité montoise est réalisée avant chaque période de vacances scolaires et est distribuée aux enfants via les écoles d'enseignement fondamental. Toute personne qui en fait la demande peut aussi obtenir gratuitement cette brochure de façon numérique. Ces informations sont également diffusées sur le site internet communal.

Aussi, une **journée du temps libre** est organisée chaque année. Des opérateurs extrascolaires, culturels et sportifs sont présents au sein de divers stands afin d'informer le public sur les diverses possibilités d'activités et stages.

Le **site internet communal** reprend également ces informations ATL.

Enfin, un encart est régulièrement consacré dans le **journal communal MonsMag** et la **page Facebook communale** pour informer de l'existence des outils et des projets du secteur ATL.

H. MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE OPÉRATEURS

Des rencontres ont lieu, au minimum deux fois par an, via la **commission communale de l'accueil**.

Un travail de coordination des divers opérateurs extrascolaires est réalisé et se concrétise notamment par la mise en place de projets en fonction des besoins relevés sur l'entité.

La Ville de Mons collabore avec des **services d'accompagnement** en vue de réfléchir à l'inclusion d'enfants en situation de handicap au sein des plaines de vacances communales dites ordinaires.

Elle est membre d'un **groupe de travail « Inclusion Prévention Mineurs »** de la Commission Subrégionale de Mons dont l'objectif est d'augmenter la participation des jeunes aux activités sportives et ATL et rendre accessible l'offre de services.

La coordination ATL est également en lien avec la coordination du **Conseil Consultatif des Personnes à Besoins Spécifiques - Handicontact** du Service Egalité des chances et Citoyenneté du Département Cohésion sociale du CPAS de la commune de Mons.

Dans le cadre des **plaines de vacances**, divers partenariats internes et externes à la commune sont mis en place afin de proposer des activités pédagogiques et ludiques aux enfants (service du délégué aux droits des enfants, Dynamusée pour des visites et ateliers de musées montois, la police pour des sensibilisations à la prévention routière, le service environnement pour des ateliers ludiques de sensibilisation, le centre interculturel de Mons-Borinage, la Croix-Rouge, ...).

Un travail de réflexion et d'actions est réalisé en lien avec l'agent traitant des plaines de vacances pour accompagner les équipes à améliorer la qualité de l'accueil (entretien de recrutement, mise en place de formations, gestion du matériel ludique, ...)

Aussi, sur base d'une convention, une **plaine de vacances adaptée** pour enfants porteurs d'un handicap est organisée en collaboration avec la Province de Hainaut durant deux semaines lors des vacances d'été.

La Ville de Mons a également mis sur pied deux **milieux d'accueil à horaire flexible** en collaboration avec l'asbl « EPATT », en vue de répondre aux besoins de la population montoise. Les structures d'accueil sont ouvertes du lundi au vendredi de 5h30 à 21h30 pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans, ainsi que pendant les vacances scolaires. Divers mini bus déposent les enfants à l'école (tous réseaux confondus) le matin et les y reprennent en fin de journée pour les ramener à la structure.

Enfin, le Collège communal a décidé de devenir pouvoir organisateur d'un nouvel accueil extrascolaire centralisé à Maisières. Le projet d'accueil a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 14 septembre 2021. L'accueil concerne les enfants des écoles de l'enseignement fondamental, tous réseaux confondus, situées sur les communes de Maisières et Obourg. Il est organisé dans les locaux d'une école communale tous les mercredis après-midi. Le transport est assuré par le car communal. Le projet fera l'objet d'une demande d'agrément dans le cadre de ce programme CLE. Un partenariat avec la bibliothèque communale et d'autres associations culturelles et sportives sera également sollicité dans le cadre de ce projet.

Partenariats entre écoles et milieux d'accueil associatifs

Les écoles et des associations artistiques, culturelles, sportives, ... collaborent pour l'organisation d'activités extrascolaires, en période scolaire, après les heures d'école ou pour l'organisation de stages durant les congés scolaires.

La coordination ATL encourage ces collaborations qui permettent aux enfants de pratiquer leurs activités extrascolaires sur place, après les heures d'école.

Dans le cadre de cet état des lieux, le besoin se fait particulièrement ressentir dans certaines écoles et quartiers. Les activités sportives, avec un coût accessible, sont réclamées par les enfants/parents. Les activités artistiques sont un besoin qui arrive en deuxième position.

Aussi, certaines directions ont demandé de rencontrer la coordination ATL pour développer ce type de partenariat au sein des locaux scolaires pour optimiser l'utilisation des locaux et répondre aux besoins des enfants et familles.

Partenariats entre la commune et les associations

La commune met à disposition des associations extrascolaires, culturelles et sportives, sur base d'un contrat de location et moyennant le paiement d'une redevance, des espaces, on retrouve les salles dites CALVA (Centres d'Accueil Locaux de la Vie Associative), des locaux scolaires des écoles communales (salle de gymnastique, cour extérieure, salle polyvalente, réfectoire au sein des écoles), les halls sportifs,

Les partenaires des écoles sont principalement des associations à caractère culturel, artistique, sportif et extrascolaire.

Certaines implantations ou groupement d'écoles tissent des partenariats spécifiques avec des opérateurs extrascolaires de type 2, des écoles de devoirs et des opérateurs culturels et sportifs.

Aussi, la mise en place de deux structures d'accueil extrascolaire à horaire flexible est possible en partenariat avec l'asbl EPATT et permet à des familles de concilier le temps scolaire de leurs enfants, âgés de 2,5 à 12 ans, et vie professionnelle.

En période scolaire, chaque structure (opérateur extrascolaire de type 2) couvre un périmètre d'écoles déterminé géographiquement pour s'assurer que les déplacements en minibus (ou à pied) des enfants de l'école vers le lieu d'accueil ne dépassent pas les 30 minutes (indication décrétable).

Celles-ci sont accessibles dès 5h30 et jusqu'à 21h30 en fonction des besoins.

Dès la fin des cours, en fonction du circuit et de la circulation routière, les enfants sont acheminés vers leur structure d'accueil respective.

Les structures sont également accessibles en période de vacances scolaires sous forme de stages avec des horaires adaptés aux horaires professionnels des parents.

Les structures sont fermées uniquement deux semaines par an (fin juillet/début août).

Selon les conventions de partenariat établies,
la Ville s'engage à mettre à disposition de l'ASBL :

- les locaux situés rue de la Sablonnières, 27 à Jemappes et Chemin de la Cense Gain, 149 à Mons (pavillon n°1) ;
- les frais de fonctionnement des locaux (chauffage, électricité, téléphone, entretien locaux, nettoyage et interventions travaux) ;
- les minibus 9 places pour assurer le transport et les frais y afférents (carburant, assurance, entretien). Le transport est assuré par les animateurs de l'asbl.

l'asbl EPATT « Les Galipettes » prend en charge :

- la gestion complète du fonctionnement de la structure, du ramassage scolaire et l'évaluation ;
- le paiement du salaire du personnel accueillant à 100%

Les plaines de vacances communales sont organisées dans les locaux des écoles communales et sont financées par la Ville de Mons. Elles sont gérées par le service Éducation et Jeunesse.

La Ville de Mons délocalise également des formations continues ATL pour l'ensemble des opérateurs agréés.

D'autres départements et services établissent également des partenariats avec des associations dans le cadre d'activités artistiques, culturelles et sportives à destination des enfants (service des sports, de la culture (Dynamusée), bibliothèque communale, ...).

I. MODALITÉS DE RÉPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX AFFECTÉS AU PROGRAMME CLE

Chaque opérateur de l'accueil extrascolaire agréé et subsidié dans le cadre du programme CLE dispose individuellement de son subside.

En dehors des subsides octroyés pour la coordination de l'accueil temps libre, la commune de Mons contribue financièrement sur fonds propres au dispositif ATL : un complément salarial du poste de coordinateur ATL permet de valoriser le diplôme et l'ancienneté. Les frais de fonctionnement de la coordination ATL (documentation, téléphone, photocopies, frais de déplacement, ...) ainsi que la formation et la mise à disposition de locaux pour la coordination ATL.

Les moyens attribués au programme CLE et d'une manière générale au secteur de l'enfance par les pouvoirs communaux montois permettent d'assurer la mise en place de divers projets.

Des projets de communication, à savoir : la journée du temps libre, la publication du guide extrascolaire, des brochures de stages avant chaque période de vacances scolaires, etc.

La coordination ATL dispose d'un budget pour l'organisation de la plaine de vacances pour enfants porteurs d'un handicap, la mise en place et le suivi selon convention de partenariat des deux structures extrascolaires à horaire flexible « Les Galipettes », l'organisation de formations continues ATL pour les opérateurs tous réseaux confondus, l'organisation logistique de réunions diverses, etc.

D'autres budgets sont accordés à l'accueil des enfants mais ne sont pas gérés par la coordination ATL, à savoir l'organisation des trois plaines de vacances en juillet (engagement du personnel, commande des repas, transport avec les cars communaux, mise à disposition des locaux, achat du matériel ludique, ...), la mise en place des conseils communaux enfants et jeunes. C'est le service Éducation et Jeunesse qui est chargé de ces projets. La coordination ATL est membre de ce service et collabore également dans le cadre de certaines de ces actions.

D'autres départements et services communaux disposent de budgets pour la mise en place et l'organisation d'activités culturelles et sportives à destination des enfants (Dynamusée, bibliothèque communale, événements à destination des enfants, service environnement, ...).

J. CONCLUSION

La coordination ATL est bien consciente de son rôle mobilisateur pour améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants, soutenir le développement du secteur, motiver les acteurs extrascolaires, susciter des partenariats, sensibiliser et accompagner qualitativement les projets, améliorer le quotidien des familles, ... afin de viser l'épanouissement des enfants.

Elle poursuivra donc ses actions et se rendra davantage sur le terrain comme relevé par l'analyse des besoins et demandé par les opérateurs extrascolaires.

Cependant, il lui apparaît désormais et toujours plus indispensable de soutenir davantage le secteur en accordant nécessairement des budgets adaptés et en consolidant le statut des acteurs du secteur.

Viser un accueil de qualité nécessite des moyens structurels à mettre en œuvre pour aboutir à une organisation cohérente et globale de l'accueil des enfants sur le territoire de la commune de Mons.

II. PROGRAMME CLE - COMMUNE DE MONS - ANNEXES

A. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS QUI DEMANDENT L'AGRÉMENT

En annexe n°4

B. OPÉRATEURS AES 1

1. Accueils extrascolaires - Enseignement libre

1.1 ASBL P.O. ECOLES DES RELIGIEUSES URSULINES

Lieux d'accueil où sont accueillis les enfants :

- ⇒ **Rue Valenciennoise 1 A/B/C**
- ⇒ **Chemin de la Procession 74 à 7000 Mons.**

1.2 ASBL P.O. COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE SAINT-JOSEPH HAVRÉ

Lieu d'accueil où sont accueillis les enfants :

- ⇒ **Rue du Château, 2 à 7021 Havré**

1.3 ASBL P.O. CENTRE SCOLAIRE SAINT STANISLAS ET EXTERNAT SAINT-JOSEPH

Lieux d'accueil où sont accueillis les enfants :

- ⇒ **Rue des Clercs, 34 à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue des Canadiens, 16 à 7022 Hyon**
- ⇒ **Chaussée de Maubeuge, 427 à 7022 Cipluy**
- ⇒ **Rue des Gades, 2 à 7000 Mons**

1.4 ASBL P.O. ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES

LIEUX D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ **Place Bastien, 8 à 7011 Ghlin**
- ⇒ **Rue Franche, 22 à 7020 Nimy**
- ⇒ **Rue de Mons, 4 à 7011 Ghlin**
- ⇒ **Rue de la Culture, 18 à 7011 Ghlin**

1.5 ASBL P.O. COMITÉ ORGANISATEUR DES ECOLES INSTITUT SAINT-FERDINAND

LIEUX D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ **Rue Croisette, 2 à 7012 Jemappes**
- ⇒ **Rue de l'Étang Derbaix, 2b à 7033 Cuesmes**
- ⇒ **Avenue du Champ de Bataille, 386 à 7012 Flénu**

1.6 ASBL P.O. ECOLES DU SACRÉ-CŒUR

LIEUX D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ **Rue des Compagnons, 10 A à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue des Dominicains, 9 à 7000 Mons**

1.7 ASBL P.O. POUVOIR ORGANISATEUR DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE LIBRE SUBVENTIONNÉE NOTRE-DAME DE MESSINES

LIEUX D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ **45 A, Avenue de Gaulle à 7000 Mons**
- ⇒ **45 b, Avenue de Gaulle à 7000 Mons**

1.8 ASBL P.O. ÉCOLE LIBRE DE SAINT-SYMPHORIEN

Lieu d'accueil où sont accueillis les enfants :

- ⇒ **Place de Saint-Symphorien, 7 à 7030 Saint-Symphorien**

2. Accueils extrascolaires - Enseignement communal

ASBL P.O. « LES AMIS DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL »

Lieux d'accueil où sont accueillis les enfants :

- ⇒ **Sentier du Vicaire, 1 à 7011 Ghlin**
- ⇒ **Rue du Comte, 13 à 7022 Nouvelles**
- ⇒ **Rue des Arquebusiers, 3 à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue Ferrer, 1 à 7033 Cuesmes**
- ⇒ **Chaussée de Beaumont, 501 à 7022 Harmegnies**
- ⇒ **Chaussée Roi Baudouin, 334 à 7031 Villers-Saint-Ghislain**
- ⇒ **Rue des Amandiers à 7033 Cuesmes**
- ⇒ **Rue Achille Legrand, 12 à 7000 Mons**
- ⇒ **Place Doods, 6 à 7012 Flénu**
- ⇒ **Rue des Canoniers à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue François Marcq, 4 à 7030 Saint-Symphorien**
- ⇒ **Avenue Général de Gaulle, 154 à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue Albert Defrise à 7012 Flénu**
- ⇒ **Cité du Parc du Bois de Mons**
- ⇒ **Cité des Épinois à 7021 Maisières**
- ⇒ **Rue Mouzin, 29 à 7020 Nimy**
- ⇒ **Rue des Ecoles, 52-54 à 7034 Obourg**
- ⇒ **Chaussée du Roeulx, 329 A à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue du Rossignol, 12 à 7000 Mons**
- ⇒ **Rue Camille Toussaint, 66 à 7021 Havré-Ghislage**
- ⇒ **Rue Louis Piérard, 1 à 7022 Hyon**

- ⇒ Rue Victor Baudour, 42 à 7021 Havré
- ⇒ Rue du Couvent, 1 à 7012 Jemappes
- ⇒ Rue Brisé, 91 à 7034 Obourg
- ⇒ Place de Saint-Denis, 34 à 7034 Obourg (accueil anciennement rattaché à l'accueil de la rue Brisé, 91 à 7034 Obourg)
- ⇒ Rue du Commandant Lemaire, 168bis à 7033 Cuesmes (nouvelle demande)

3. Accueils extrascolaires - Enseignement Fédération Wallonie-Bruxelles

ASBL P.O. « AMICALE MARGUERITE BERVOETS »

LIEUX D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ Avenue Maistriau, 11 à 7000 Mons
- ⇒ Avenue Gouverneur Cornez, 1 à 7000 Mons

4. Accueil extrascolaire - Ville de Mons

4.1 ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI MAISIÈRES

LIEU D'ACCUEIL OÙ SONT ACCUEILLIS LES ENFANTS :

- ⇒ École communale 77, Cité des Épinois à 7020 Maisières (nouvelle demande)

C. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL APPROUVANT LE PROGRAMME CLE

En annexe n°5 - Réunion de CCA en date du 21 septembre 2021

D. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ADOPTION DU PROGRAMME CLE

En annexe n°6 - Séance du ...

E. EVALUATION DU PROGRAMME CLE

En annexe n°3 - Approbation en réunion de CCA du 7 octobre 2020

Fin